



# 3<sup>ÈME</sup> PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (2017-2022)

Résumé



# Sommaire

<b>1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT (VOLET 1).....</b>	<b>3</b>
1.1 Rôle et missions de l'Office De l'Eau de Martinique .....	3
1.2 Processus d'élaboration du 3 <sup>ème</sup> PPI .....	4
1.3 Contexte d'élaboration du 3 <sup>ème</sup> PPI .....	5
<b>2. STRATÉGIE DU 3<sup>ÈME</sup> PPI (VOLET 2).....</b>	<b>8</b>
<b>3. FICHES ACTIONS (VOLET 3) .....</b>	<b>12</b>
<b>4. ÉQUILIBRE FINANCIER DU 3<sup>ÈME</sup> PPI ET INCIDENCES SUR LE TARIF DE L'EAU (VOLETS 4 ET 5) 21</b>	
4.1 Recettes 2017-2022 .....	21
4.2 Dépenses 2017-2022 .....	22
4.3 Incidence sur le tarif de l'eau .....	23
<b>5. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION (VOLET 6).....</b>	<b>24</b>
5.1 Pilotage et fonctionnement .....	24
5.2 Animation et communication sur le programme.....	24
5.3 Modalités de mise en œuvre du programme d'aide .....	26
5.4 Suivi-évaluation.....	26

## TABLE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : Principaux documents cadre pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI .....</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 2 : Enjeux du bassin martiniquais et de l'Office De l'Eau pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI .....</b>	<b>7</b>
<b>Tableau 3 : Scénario de redevances retenu par le Conseil d'Administration de l'ODE .....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 4 : Détail de la répartition financière par axe entre aides et actions internes (hors ETP) .....</b>	<b>22</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<b>Figure 1 : Illustration de la diversité des milieux aquatiques martiniquais.....</b>	<b>6</b>
<b>Figure 2 : Axes stratégiques et fiches actions du PPI 3 .....</b>	<b>9</b>
<b>Figure 3 : Les 6 chantiers prioritaires du 3<sup>ème</sup> PPI et les objectifs associés sur la période 2017-2022 .....</b>	<b>11</b>
<b>Figure 4 : Part des redevances dans le tarif prévisionnel de l'eau sur la période 2017- 2022.....</b>	<b>23</b>
<b>Figure 5 : Organigramme cible 2017-2022 de l'Office de l'Eau Martinique.....</b>	<b>25</b>

# Acronymes et abréviations

AFD	Agence française de développement
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement
CA	Conseil d'administration
CE	Code de l'environnement
CB	Comité de bassin
CTM	Collectivité territoriale de Martinique
DCE	Directive cadre sur l'eau
D(R)EAL	Direction (régionale) de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Établissement public de coopération territoriale
ODE	Office de l'eau
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
PDM	Programme de mesures
PPI	Programme pluriannuel d'intervention
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

# 1. Contexte et méthodologie d'élaboration du document (Volet 1)

## 1.1 RÔLE ET MISSIONS DE L'OFFICE DE L'EAU DE MARTINIQUE

Les articles L213-13 à L213-20 du Code de l'Environnement (CE) fixent les missions des comités de bassins et offices de l'eau des départements d'outre-mer, ainsi que les conditions dans lesquelles les offices de l'eau peuvent mettre en place un programme pluriannuel d'intervention.

La loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer crée l'office de l'eau dans les départements d'outre-mer. L'office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au Département. Il exerce un rôle de facilitateur auprès des collectivités locales, des usagers et des services de l'État, afin de contribuer à mettre en œuvre la politique de l'eau votée par le comité de Bassin. Les missions suivantes lui sont dévolues (article L213-13 du CE) :

- « a) L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages ;
- b) Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- c) Sur proposition du comité de bassin, la programmation et le financement d'actions et de travaux ».

Lorsque le comité de bassin lui en a donné mandat conformément à l'article suscité, l'office établit son programme pluriannuel d'intervention (PPI) tel que prévu à l'article L213-14 :

- « I. - Dans le cas où le comité de bassin confie à l'office de l'eau, en application des dispositions du c. du I. de l'article L. 213-13, la programmation et le financement d'actions et de travaux, l'office de l'eau arrête un programme pluriannuel d'intervention déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre.
- II. - Sur proposition du comité de bassin et dans le cadre du programme pluriannuel ci-dessus mentionné, l'office établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique. »

Le Comité de bassin donne son avis sur le projet de PPI et son avis conforme sur les taux proposés pour les différentes redevances en application des articles :

- L213-14-1 : « III. - Le taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est fixé par délibération du conseil d'administration de l'office sur avis conforme du comité de bassin dans les limites suivantes : [...] » ;
- et L213-14-2 : « Les taux des redevances sont fixés par délibération du conseil d'administration de l'office de l'eau sur avis conforme du comité de bassin. »

Par délibération du 12 juillet 2007, le comité de bassin a demandé à l'Office De l'Eau de Martinique de mettre en place la totalité des redevances de bassin dans le cadre de « la programmation et le financement d'actions et de travaux dans le domaine de l'eau », concourant à la réalisation des orientations, priorités et mesures définies par le SDAGE.

Les étapes de validation administrative du PPI sont ainsi les suivantes :

- 1<sup>ère</sup> étape : le Conseil d'Administration de l'ODE arrête le projet de PPI et les propositions de taux pour les redevances pour transmission au Comité de Bassin.
- 2<sup>ème</sup> étape : le Comité de Bassin est saisi pour apporter son avis sur le PPI et son avis conforme sur les taux des redevances.
- 3<sup>ème</sup> étape : le Conseil d'Administration de l'ODE adopte le PPI et les taux des différentes redevances.

*Initiée début 2016 afin de tenir compte de la révision du SDAGE 2016-2021, l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI s'est conclue par l'adoption du programme le 30 novembre 2016, afin que le nouveau PPI puisse être mis en œuvre dès janvier 2017 et sur la période 2017-2022.*

## RAPPEL : LA PLACE DE L'ODE PARMIS LES ACTEURS DE L'EAU

<b>NIVEAU NATIONAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation au Comité National de Pilotage (CNP) qui rassemble l'Onema<sup>1</sup>, les DREAL et DEAL de bassins ainsi que les agences et offices de l'Eau</li> <li>➤ Participation éventuelle aux travaux du Conseil National de l'Eau et aux travaux parlementaires touchant la gestion de l'eau</li> <li>➤ Membre fondateur du Partenariat Français de l'Eau, du Réseau International des Organismes de Bassin et de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)</li> </ul>
<b>NIVEAU LOCAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)</li> <li>➤ Membre de la conférence régionale des acteurs mise en place dans le cadre du plan d'action pour l'eau dans les DOM (équipe projet ODE-DEAL)</li> <li>➤ Convié aux réunions de la Police de l'Eau</li> <li>➤ Participation à de nombreux comités de pilotage et groupes de travail à l'initiative de ses partenaires, ainsi qu'à différentes structures de coopération régionale</li> </ul>

## 1.2 PROCESSUS D'ÉLABORATION DU 3<sup>ÈME</sup> PPI

L'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI de l'Office De l'Eau s'est déroulée selon les 4 étapes suivantes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Établissement d'un **diagnostic solide et partagé** qui constitue la base du travail d'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI (cadre stratégique d'élaboration du document, état des lieux de la ressource en eau et des milieux aquatiques, retour d'expérience du 2<sup>ème</sup> PPI) ;
- 2<sup>ème</sup> étape : Identification des attentes des acteurs locaux et mise en place d'un **processus de co-construction** du 3<sup>ème</sup> PPI ;
- 3<sup>ème</sup> étape : Définition de la **stratégie de l'Office De l'Eau pour la période 2017-2022**, au regard des constats établis et en tenant compte des volontés locales et des moyens disponibles ;
- 4<sup>ème</sup> étape : **Déclinaison opérationnelle de la stratégie du 3<sup>ème</sup> PPI**, au travers de fiches actions et des modalités de mise en œuvre, de pilotage et de suivi-évaluation.

Plusieurs outils ont été mobilisés pour mener à bien ce projet, parmi lesquels notamment :

- des entretiens « politico-stratégiques » et des ateliers de travail (environ 80 participants) ;
- un benchmark sur les stratégies, les PPI et les procédures des Agences et Offices de l'Eau ;
- un outil de simulation financière de l'équilibre recettes-dépenses de l'ODE, élaboré par BRLingénierie.

<sup>1</sup> L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques est intégré à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017

## 1.3 CONTEXTE D'ÉLABORATION DU 3<sup>ÈME</sup> PPI

### CADRE STRATÉGIQUE D'ÉLABORATION DU 3<sup>ÈME</sup> PPI

Les principaux documents qui encadrent les interventions dans le domaine de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques aux niveaux communautaire, national et local ont été pris en compte dans l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI :

*Tableau 1 : Principaux documents cadre pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI*

NIVEAU	PRINCIPAUX DOCUMENTS CADRE POUR L'ÉLABORATION DU 3 <sup>ÈME</sup> PPI
Communautaire	➤ Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et directives filles et connexes
National	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)</li> <li>➤ Lois Grenelle (et décrets subséquents)</li> <li>➤ Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif</li> <li>➤ Schémas, plans et programmes de portée nationale : Plan national d'adaptation au changement climatique, Plan Ecophyto 2018, Plan Chlordécone 3, Plan national d'actions en faveur des zones humides 2014-2018, etc.</li> <li>➤ Plan d'action pour l'eau dans les DOM (mise en place d'une conférence régionale des acteurs avec équipe projet DEAL-ODE, dispositif de contractualisation pour les aides aux collectivités Eau potable et Assainissement)</li> </ul>
Local	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et son Programme de mesures (PDM)</li> <li>➤ Documents de programmation financière contribuant à la mise en œuvre du SDAGE : Programmes opérationnels européens 2014-2020, Contrat de plan État-Région-Département 2015-2020, etc.</li> <li>➤ Schémas, plans et programmes à portée large, englobant les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (ex. : Schéma d'Aménagement Régional et volets valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer et Schéma Régional de Cohérence Écologique – Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique)</li> <li>➤ Schémas, plans et programmes traitant de thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (ex. : Schéma Départemental à Vocation Piscicole)</li> </ul>

L'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI s'inscrit dans un contexte de réforme territoriale qui présente l'objectif de réduire le « millefeuille territorial » pour rendre l'organisation des compétences plus lisible et pour améliorer l'efficacité de l'action publique des territoires.

Au niveau local, le paysage organisationnel de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en évolution en Martinique se simplifie avec la mise en place de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et le transfert des compétences Eau potable et Assainissement aux communautés d'agglomération dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DU BASSIN MARTINIQUEAIS

Le SDAGE 2016-2021 dénombre pour la Martinique 47 masses d'eau, unités de travail de la DCE. Il leur fixe des objectifs d'atteinte du bon état aux échéances 2015, 2021 et 2027, en tenant compte des pollutions présentes, des pressions existantes et des moyens envisageables pour y remédier.

De nombreux facteurs d'altération de la qualité des eaux coexistent sur le territoire, bien que les actions mises en œuvre commencent à porter leurs fruits :

- L'assainissement collectif, chantier qui présente une tendance globale à l'amélioration ;
- L'assainissement non collectif, un enjeu majeur qui progresse lentement ;
- La gestion des boues et matières de vidange, avec des filières proches de la saturation ;
- Des pollutions historiques et des pollutions chroniques émergentes issues de l'activité agricole ;

- Une gestion insuffisante et inadaptée des eaux pluviales ;
- Des pressions des secteurs industriel et artisanal, notamment au niveau des zones d'activités, et des activités nautiques, notamment au niveau des ports et zones de mouillages.

La ressource en eau martiniquaise est globalement importante mais se caractérise par une répartition hétérogène dans le temps et dans l'espace. Les prélèvements en eau sont très majoritairement dédiés à l'alimentation en eau potable, et 90 % de la ressource exploitée est d'origine superficielle. Suite à des situations de crise ces dernières années, des dispositifs pour garantir la répartition de la ressource entre les usages et les besoins des milieux se mettent en place progressivement. Le SDAGE fixe également des objectifs ambitieux pour l'amélioration des rendements des réseaux AEP.

Le bassin présente des écosystèmes aquatiques remarquables et diversifiés, qui sont soumis à de fortes pressions. De nombreux dispositifs de protection, de gestion et de connaissance des écosystèmes concernant ces milieux sont en place et continuent à se développer.

Les photos suivantes illustrent la diversité des milieux aquatiques martiniquais.



*Littoral est*



*Saut du gendarme*



*Baie de Saint-Pierre*



*Mangrove*



*Rivière Blanche*

**Figure 1 : Illustration de la diversité des milieux aquatiques martiniquais**

Le tableau suivant synthétise les principaux enjeux qui découlent du diagnostic (dont le bilan du 2<sup>ème</sup> PPI) et qui ont été pris en compte dans l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI :

**Tableau 2 : Enjeux du bassin martiniquais et de l'Office De l'Eau pour l'élaboration du 3<sup>ème</sup> PPI**

	Thème	Enjeux associés
Bassin martiniquais	État des fonctionnalités des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration des connaissances sur l'état et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que sur les écoulements</li> <li>➤ Préservation voire restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides</li> </ul>
	Qualité de la ressource et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limitation de l'imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales à la parcelle</li> <li>➤ Poursuite des efforts pour l'assainissement collectif, en anticipant le vieillissement des ouvrages</li> <li>➤ Réhabilitation de l'assainissement non collectif</li> <li>➤ Développement de pratiques agricoles plus respectueuses des milieux aquatiques (limitation des intrants, lutte contre l'érosion)</li> <li>➤ Mise en conformité des rejets industriels (en particulier au niveau des zones d'activités)</li> </ul>
	Ressource en eau - quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préservation de l'état quantitatif des masses d'eau superficielles, entre autres en mettant à contribution les ressources souterraines, jusqu'ici peu exploitées</li> <li>➤ Sécurisation de l'approvisionnement en eau du Sud</li> <li>➤ Amélioration des rendements des réseaux AEP</li> </ul>
	Paysage organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adaptation aux évolutions du contexte réglementaire et à la nouvelle organisation territoriale</li> </ul>
ODE	Stratégie d'intervention de l'ODE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ciblage d'actions et de modalités d'intervention coût-efficace</li> <li>➤ Adéquation des moyens humains, techniques et financiers aux ambitions de l'Office</li> </ul>
	Pilotage, mise en œuvre et suivi du PPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amélioration de la procédure de sélection des projets soutenus par l'ODE</li> <li>➤ Consolidation du suivi de la mise en œuvre du PPI (continuité des méthodes, bancarisation homogène des données)</li> <li>➤ Meilleure intégration du processus de suivi-évaluation dans le pilotage au fil de l'eau du programme</li> <li>➤ Communication large et adaptée aux différents publics sur le programme et son état d'avancement (interne et externe)</li> </ul>
	Redevances	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Optimisation des assiettes des redevances et du taux de recouvrement</li> </ul>

## 2. Stratégie du 3<sup>ème</sup> PPI (Volet 2)

### UN POSITIONNEMENT AFFIRMÉ À L'ÉCHELLE DU BASSIN MARTINICQUAIS

L'Office De l'Eau se positionne, dans le 3<sup>ème</sup> PPI, comme **porteur de la vision globale** de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin martiniquais.

L'Office affirme également sa position de **structure fédératrice et coordinatrice sur le bassin**.

### UN RÉÉQUILIBRAGE DES INTERVENTIONS EN FAVEUR DU GRAND CYCLE DE L'EAU, BIEN QUE LES AIDES AU PETIT CYCLE RESTENT DOMINANTES

Le 3<sup>ème</sup> PPI amorce un **virage en faveur du grand cycle de l'eau**, avec une inflexion vers une politique plus orientée sur les milieux aquatiques.

### DE NOUVEAUX OUTILS ET MÉTHODES DE FINANCEMENT

L'ODE souhaite faciliter l'accès aux aides et améliorer le délai de mandatement de celles-ci suite à leur attribution :

- Recours à des méthodes alternatives au « fil de l'eau » pour sélectionner les projets : contrats pluriannuels, appels à projets et conventions ;
- Propositions de prêts ou de préfinancement des subventions dans le cadre de conventions tripartites avec les prêteurs (AFD, ASP, etc.) et les chambres consulaires ;
- Externalisation, par convention ou marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la mise en œuvre de certaines actions ;
- Mobilisation des primes (prime aux SPANC et prime épuratoire).

### DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET SUIVI-ÉVALUATION CLARIFIÉES ET OPTIMISÉES POUR UN PROGRAMME PLUS PERFORMANT ET LISIBLE

L'Office clarifie et précise ses objectifs, ses conditions et ses moyens d'intervention, pour agir plus efficacement et pour toucher les cibles prioritaires. Les procédures d'instruction, de gestion, d'accompagnement et de suivi des projets sont elles-aussi clarifiées et renforcées.

### UNE CONSOLIDATION DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DE L'OFFICE DE L'EAU

L'Office De l'Eau restructure et renforce ses équipes pour assurer une mise en œuvre performante du nouveau programme :

- Expertise technique, financière et juridique dans le cadre d'un accompagnement rapproché des porteurs de projets ;
- Élaboration d'outils d'aide à décision pertinents au regard des enjeux du territoire ;
- Diffusion des données et études sur l'eau et les milieux aquatiques plus efficace.

### DES MOYENS FINANCIERS OPTIMISÉS À L'ÉCHELLE DU BASSIN

L'Office De l'Eau renforce sa capacité d'intervention financière, avec un budget prévisionnel global de 70 M€ sur les 6 années du 3<sup>ème</sup> PPI.

Ces recettes, qui s'appuient majoritairement sur la solidarité de bassin à travers les redevances, permettent de répondre aux enjeux prioritaires à l'échelle de l'ensemble de l'île. Plusieurs scénarios d'évolution des redevances ont été étudiés en tenant compte des marges de manœuvre existantes et de leur acceptabilité sociale.

## 5 AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN 24 FICHES ACTIONS

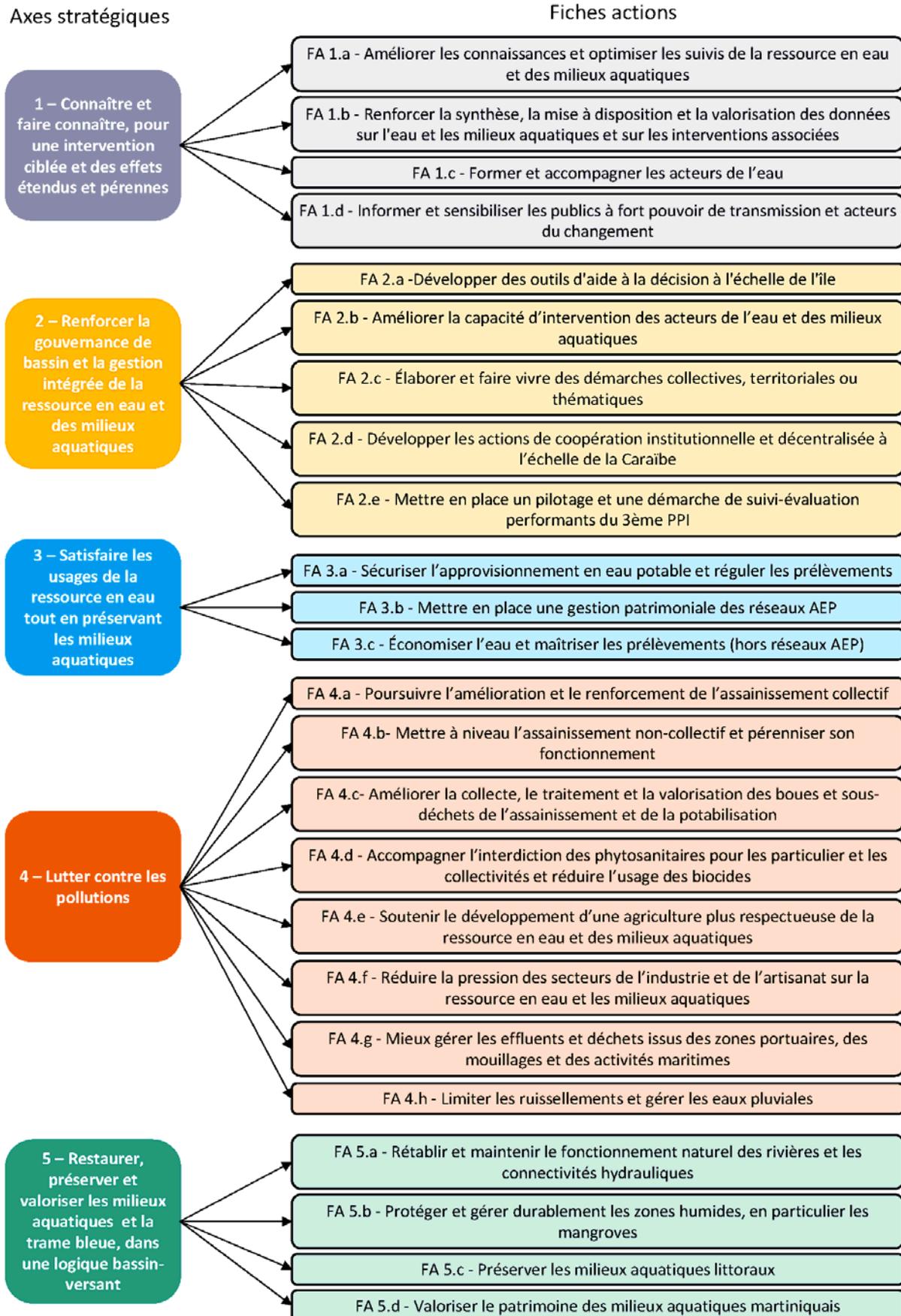


Figure 2 : Axes stratégiques et fiches actions du PPI 3

## LES 5 AXES STRATÉGIQUES DU 3<sup>ÈME</sup> PPI

L'axe stratégique 1 répond au double objectif de :

- Mieux connaître l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux, leurs usages ainsi que les pressions qui s'exercent sur eux.
- Rendre accessible et diffuser ces connaissances aux acteurs du bassin et sensibiliser les différents publics pour mettre en œuvre des actions adéquates de gestion et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et les inscrire dans le long terme.

**Interventions ciblées :** *mise en œuvre des suivis DCE – amélioration de la connaissance des milieux, usages et pressions (hors DCE) – renforcement de l'appui technique et de la formation des acteurs - affirmation de l'Office comme chef de file de la communication et de la sensibilisation sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages*

L'axe stratégique 2 vise à intervenir davantage sur le grand cycle de l'eau et dans une logique de gestion intégrée à l'échelle des bassins versants :

- Accompagner les acteurs du territoire dans un contexte de réforme territoriale ;
- Répondre au besoin de planification et de synergie entre les actions des acteurs martiniquais de l'eau, à la fois sur le petit et sur le grand cycle de l'eau y compris sur la gestion des eaux côtières.

**Interventions ciblées :** *modèle hydro-économique de gestion de la ressource - études technico-économiques thématiques et/ou sectorielles - avancement des démarches de territoire en cours - élaboration et renseignement de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PPI- contribution active de l'ODE pour la mise en œuvre d'études, de schémas et de documents de planification des investissements*

La ressource en eau martiniquaise est globalement importante mais se caractérise par une répartition hétérogène dans le temps et dans l'espace : abondante au nord et lors de la saison des pluies, elle est plus rare au sud et en saison sèche. Les prélèvements en eau sont très majoritairement dédiés à l'AEP.

L'axe stratégique 3 vise à répondre aux besoins en eau des populations (AEP) et des usages économiques, tout en garantissant le respect des besoins en eau des milieux aquatiques.

**Interventions ciblées :** *amélioration des rendements – augmentation des capacités de stockage de tête - respect des débits réservés – équipement des prises d'eau principales*

De nombreux facteurs d'altération de la qualité des eaux coexistent sur le bassin martiniquais, bien que les actions mises en œuvre pour lutter contre les pollutions commencent à porter leurs fruits. L'axe stratégique 4 s'inscrit ainsi dans la continuité des actions de lutte contre les pollutions menées dans le PPI précédent, en intégrant un objectif de réduction de l'usage des biocides.

**Interventions ciblées :** *réhabilitation de STEP, de réseaux d'assainissement, et de systèmes ANC dans les zones à enjeux – réhabilitation de zones industrielles et artisanales, et gestion environnementale de l'urbanisme - diminution de l'utilisation des pesticides et biocides – filière pérenne de récupération des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables – amélioration des pratiques agricoles – développement de la gestion douce des eaux pluviales*

Réceptacles des pollutions et impactés par les activités humaines, les milieux aquatiques martiniquais remplissent pourtant des fonctions biologiques essentielles (habitats, sites de reproduction et de nourrissage, connexions biologiques, haltes migratoires, etc.). Ils constituent également un patrimoine à préserver en tant que cadre de vie des populations et facteur d'attractivité touristique.

L'axe stratégique 5 vise à mettre en œuvre des actions de restauration, préservation et valorisation des différents milieux aquatiques martiniquais, avec une vision globale de bassin versant et non en tant qu'opérations ponctuelles.

**Interventions ciblées :** *rétablissement de la franchissabilité des ouvrages et de la continuité écologique et sédimentaire de cours d'eau - chantiers pilote d'aménagement et/ou de gestion des zones humides.*

## LES 6 CHANTIERS PRIORITAIRES DU 3<sup>ÈME</sup> PPI

De manière transversale, l'ODE souhaite développer particulièrement son intervention sur **6 chantiers prioritaires** dans le cadre du 3<sup>ème</sup> PPI :



	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 schéma de gestion de la ressource</li> <li>➤ 1 étude technico-économique thématique et/ou sectorielle tous les 2 ans</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 90 % des réseaux Eau potable et Assainissement connus et caractérisés</li> <li>➤ 10 % de rendement supplémentaire sur les réseaux AEP concernant des ressources stratégiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 9 opérations de gestion douce des eaux pluviales, dont 3 à l'horizon 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 campagne de communication sur les enjeux de l'ANC tous les deux ans</li> <li>➤ 2 réunions du groupe d'appui technique aux collectivités par an</li> <li>➤ 800 systèmes d'ANC réhabilités au niveau des zones à enjeux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 24 ouvrages rendus franchissables et 5 000 mètres linéaires de continuité écologique rétablis</li> <li>➤ 6 chantiers pilotes d'aménagement et/ou de gestion des zones humides, dont 3 à l'horizon 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 démarches de gestion environnementale de l'urbanisme et/ou projets de réhabilitation des zones d'activités et des zones portuaires</li> <li>➤ 6 diagnostics des pollutions issues d'activités type garages ou aires de carénage</li> </ul>

*Figure 3 : Les 6 chantiers prioritaires du 3<sup>ème</sup> PPI et les objectifs associés sur la période 2017-2022*

### 3. Fiches actions (Volet 3)

#### FICHES ACTIONS ASSOCIÉES À L'AXE 1 « CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE, POUR UNE INTERVENTION CIBLÉE ET DES EFFETS ÉTENDUS ET PÉRENNES »

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 1.A	<i>Améliorer les connaissances et optimiser les suivis de la ressource en eau et des milieux aquatiques</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer le suivi réglementaire lié à la DCE ;</li> <li>➤ Mieux connaître et caractériser les pressions pour orienter le suivi opérationnel et d'enquête, adapter le message aux acteurs, augmenter la pertinence des investissements consentis pour réduire les pressions.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etudes et suivis notamment dans le cadre de conventions ou d'appels à projets.</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Organismes de recherche, collectivités territoriales, EPCI, associations, chambres consulaires, groupements de professionnels (agriculteurs, industriels ou artisans), autres organismes porteurs d'une démarche collective</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement, financement et animation de plusieurs réseaux de suivi</li> <li>➤ Réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des milieux aquatiques et de leurs usages</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 1.B	<i>Renforcer la synthèse, la mise à disposition et la valorisation des données sur l'eau et les milieux aquatiques et sur les interventions associées</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecter et mettre à disposition les données sur l'eau et les milieux aquatiques ;</li> <li>➤ Valoriser ces données dans le cadre d'analyses et d'études réalisées par l'Observatoire de l'Eau.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions portées en particulier par le service Information et données : Animation et développement de l'Observatoire de l'Eau de la Martinique, promotion du SANDRE et assurance de son emploi en Martinique, assistance technique aux partenaires pour la cartographie numérique et la gestion des données, etc.</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 1.C	<i>Former et accompagner les acteurs de l'eau</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer le savoir-faire des acteurs de l'eau sur les questions techniques et réglementaires liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</li> <li>➤ Apporter une expertise technique et réglementaire adaptée au contexte local aux acteurs du bassin dans la réalisation de leurs projets.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<i>Le soutien aux actions de formation est détaillé dans les fiches actions thématiques (axes 2 à 5).</i>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cette fiche actions chapeaute les interventions de l'Office en matière de formation et d'AT (présentation des missions et de l'organisation) : les formations et actions d'assistance technique à mettre en œuvre seront présentées plus spécifiquement dans les fiches actions concernées.</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS N° 1.D</b>	<b><i>Informier et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffuser et rendre lisible la politique publique de l'eau et sa déclinaison dans le bassin martiniquais ;</li> <li>➤ Faciliter la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> PPI de l'ODE et notamment des chantiers qu'il s'est fixé, en renforçant l'implication des acteurs ;</li> <li>➤ Inciter aux comportements responsables et sensibiliser les différents publics aux enjeux prioritaires de l'eau et des milieux aquatiques du bassin ;</li> <li>➤ Développer la connaissance du public sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques martiniquais.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Subventions dans le cadre de conventions et/ou via une commission information-sensibilisation coordonnée par le service Communication institutionnelle et sensibilisation de l'ODE</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, associations, acteurs économiques</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fédération des acteurs et coordination des interventions ;</li> <li>➤ Mise en œuvre d'actions d'information-sensibilisation : communication institutionnelle et diffusion des réalisations de l'Office, communication de proximité et grands projets stratégiques pour le 3<sup>ème</sup> PPI.</li> </ul>

## FICHES ACTIONS ASSOCIÉES À L'AXE 2 « RENFORCER LA GOUVERNANCE DE BASSIN ET LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES »

<b>FICHE ACTIONS N° 2.A</b>	<b><i>Développer des outils d'aide à la décision à l'échelle de l'île</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier des leviers d'action pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle de l'île (ODE porteur de la vision globale « bassin martiniquais »)</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation et diffusion d'études pour application et mise en œuvre (séminaires et formations) : schéma de gestion de la ressource, étude prospective sur l'assainissement, étude sur la récupération des eaux pluviales...</li> <li>➤ Mise en place d'un Observatoire des coûts sur le bassin et d'un système d'informations techniques actualisé régulièrement sur le patrimoine AEP-Assainissement.</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS N° 2.B</b>	<b><i>Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier le niveau de gouvernance et de gestion le mieux adapté aux objectifs de cohérence et d'efficacité des services ;</li> <li>➤ Anticiper et planifier davantage les interventions dans le temps ;</li> <li>➤ Renforcer le recours à l'ingénierie financière.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aides à la réalisation d'études stratégiques de diagnostic, de programmation et d'évaluation : études de structuration de la maîtrise d'ouvrage, réalisation de schémas directeurs, études pour la préparation des contrats du plan d'actions « Eau dans les DOM », etc.</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, CTM</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui aux acteurs pour la mise en œuvre des réformes territoriales et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage (études, assistance technique et formation)</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 2.C	<i>Élaborer et faire vivre les démarches collectives, territoriales ou thématiques</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribuer à l'avancement des démarches de territoire en cours et faire émerger de nouvelles démarches collectives ;</li> <li>➤ Renforcer l'inscription des actions dans le cadre de démarches collectives sur le bassin martiniquais.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Subventions dans le cadre de conventions aux démarches collectives (contrats de milieu, GIZC, programme d'aires d'alimentation de captages, plan d'action de zones de baignade, démarches collectives thématiques ou de filière, etc.) : études préalables, dossiers de candidature, plans d'actions, animation, etc.</li> </ul>
	<b>Bénéficiaires</b> : Collectivités territoriales, EPCI, CTM, chambres consulaires, PNRM, groupements d'agriculteurs, d'industriels ou d'artisans, associations
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en réseau, accompagnement et appui à l'émergence de nouvelles démarches collectives</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 2.D	<i>Développer les actions de coopération institutionnelle et décentralisée à l'échelle de la Caraïbe</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscrire la Martinique et les DOM dans une dynamique de collaboration régionale et mondiale sur les questions de la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique ;</li> <li>➤ Aider les pays en développement de la zone Caraïbe dans la structuration de leurs infrastructures et politiques en matière d'eau.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aides financières dans le cadre de la coopération décentralisée : mise en réseau d'acteurs, études et investissements</li> </ul>
	<b>Bénéficiaires</b> : Collectivités territoriales, EPCI, associations, organismes de recherche, ONG (Associations à vocation de coopération internationale)
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coopération internationale institutionnelle et appui technique pour la coopération décentralisée</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 2.E	<i>Mettre en place un pilotage et une démarche de suivi-évaluation performants du 3<sup>ème</sup> PPI</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sélectionner des projets mûrs et pertinents, dont les effets s'inscriront dans le long terme ;</li> <li>➤ Disposer à tout instant d'une vision précise de l'avancement du PPI ;</li> <li>➤ Assurer une bonne gestion de l'enveloppe disponible grâce à un pilotage conduit par les résultats.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<i>L'appui à l'évaluation des projets est intégré dans le soutien aux projets (autres fiches actions).</i>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions internes liées à la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> PPI : instruction et gestion des dossiers de demandes d'aides, accompagnement administratif des porteurs de projets, formalisation et renseignement d'outils de suivi, réalisation des travaux d'évaluation, etc.</li> </ul>

## FICHES ACTIONS ASSOCIÉES À L'AXE 3 « SATISFAIRE LES USAGES DE L'EAU TOUT EN PRÉSERVANT LES MILIEUX AQUATIQUES

FICHE ACTIONS N° 3.A	<i>Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la continuité d'approvisionnement en eau potable de la population ;</li> <li>➤ Diminuer la pression de prélèvement sur les ressources vulnérables en période sèche et contribuer au respect des débits réservés ;</li> <li>➤ Faciliter une meilleure répartition spatio-temporelle des usages de la ressource en eau.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aides financières aux études et travaux de sécurisation de l'AEP et de protection des captages en eau</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, SEM, opérateurs publics de logement social et bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, Agence des 50 pas géométriques</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseil, assistance technique et études</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 3.B	<i>Mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux AEP</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribuer à la mise en œuvre d'une véritable gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable en Martinique,</li> <li>➤ Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable publics,</li> <li>➤ Améliorer la continuité de distribution (sécurisation de l'approvisionnement),</li> <li>➤ Diminuer la pression de prélèvement sur les eaux superficielles.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Subventions aux études et travaux attribuées dans le cadre de contrats pluriannuels (Plan Eau DOM en particulier) ou dans le cadre d'appels à projets : diagnostic des réseaux, études et travaux de renouvellement, mise en place d'outils de connaissance, de planification et de recherche et de réduction des fuites</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : EPCI, SEM, opérateurs publics de logement social et bailleurs sociaux dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, Agence des 50 pas géométriques</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique et formations sur la gestion patrimoniale des réseaux</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 3.C	<i>Économiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP)</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les économies d'eau des acteurs économiques (agriculteurs, industriels et artisans), des collectivités et des particuliers</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études et travaux pour les économies d'eau ainsi qu'aux actions de sensibilisation-information et de formation pour la diffusion des bonnes pratiques</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, agriculteurs et groupements d'agriculteurs, GIEE, associations, artisans, industriels, chambres consulaires, groupements syndicaux</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique et information-sensibilisation</li> </ul>

## FICHES ACTIONS ASSOCIÉES À L'AXE 4 « LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS »

FICHE ACTIONS N° 4.A	<i>Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moderniser et rationaliser les équipements d'assainissement ;</li> <li>➤ Augmenter le taux de raccordement des usages raccordables ;</li> <li>➤ Améliorer l'auto surveillance ;</li> <li>➤ Innover et développer des solutions techniques adaptées au territoire ;</li> <li>➤ Améliorer la qualité des masses d'eau qui subissent une pression « Assainissement collectif » importante.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études, travaux et campagne d'information-sensibilisation : réalisation et réhabilitation de STEP et d'ouvrages de transfert et postes de refoulement principaux, développement de la métrologie, de la télésurveillance et de l'automatisation, etc.</li> </ul>
	<u>Bénéficiaires</u> : Collectivités, EPCI, SEM dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, Agence des 50 pas géométriques
<b>Actions internes</b>	➤ Études, suivi, assistance technique, formation et information-sensibilisation

FICHE ACTIONS N° 4.B	<i>Mettre à niveau l'assainissement non-collectif et pérenniser son fonctionnement</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer une prise de conscience globale des enjeux de l'ANC ;</li> <li>➤ Améliorer les taux de conformité des systèmes d'ANC individuels dans les zones à enjeu pour l'ANC ;</li> <li>➤ Diminuer la pression « ANC » sur les masses d'eau les plus concernées (en lien avec les zones à enjeu).</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien à la mise en place et à l'entretien de dispositifs d'ANC ainsi qu'à des projets pilotes</li> </ul>
	<u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, opérateurs privés (pour les projets pilotes), guichet unique (bénéficiaires indirects : particuliers), bailleurs sociaux, opérateurs publics et associatifs en charge de l'amélioration de l'habitat, associations syndicales de propriétaires (sous conditions de ressources)
<b>Primes</b>	➤ Prime aux SPANC
<b>Actions internes</b>	➤ Fédération des acteurs et appui à la pérennisation du fonctionnement de l'ANC via l'assistance technique, la formation et la communication

FICHE ACTIONS N° 4.C	<i>Améliorer la collecte, le traitement et la valorisation des boues et sous-déchets de l'assainissement et de la potabilisation</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer des débouchés pérennes de valorisation des boues, matières de vidange et autres sous-déchets de l'assainissement et de la potabilisation.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études, travaux et actions de coordination des acteurs</li> </ul>
	<u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, CTM, opérateurs privés (sous réserve de la démonstration de l'utilité publique du projet)
<b>Actions internes</b>	➤ Appui à l'émergence de projets dans le cadre des groupes de travail traitant de l'AEP et de l'assainissement

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 4.D	<b><i>Accompagner l'interdiction des phytosanitaires pour les particuliers, les collectivités et les établissements public et réduire l'usage des biocides</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner les acteurs concernés par la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dans une démarche de réduction progressive puis de suppression de l'usage des pesticides issus de la chimie de synthèse (une démarche similaire est également encouragée pour les biocides)</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux démarches « zéro phyto » des collectivités, aux projets pilotes pour définir des techniques alternatives adaptées au contexte local et aux actions de sensibilisation des jardiniers</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, CTM, organismes de recherche, associations, regroupements de professionnels</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Études sur les usages et actions de sensibilisation</li> <li>➤ Campagnes de communication dédiées aux collectivités, au grand public, aux jardineries.</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 4.E	<b><i>Soutenir le développement d'une agriculture plus respectueuse de la ressource en eau et des milieux aquatiques</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer le stockage et le traitement des matières dangereuses pour la ressource en eau au niveau des exploitations agricoles ;</li> <li>➤ Développer les bonnes pratiques vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques dans la conduite des exploitations agricoles ;</li> <li>➤ Développer l'agroforesterie et la permaculture.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études, investissements et formations pour limiter les effets négatifs de l'activité agricole sur la ressource en eau et les milieux aquatiques</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Agriculteurs et groupements d'agriculteurs, GIEE, coopératives agricoles, chambres consulaires, collectivités pour les projets démonstrateurs (y compris en réhabilitation de friches urbaines)</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement aux changements de pratiques via des formations et de l'assistance technique</li> </ul>

<b>FICHE ACTIONS</b> N° 4.F	<b><i>Réduire la pression des secteurs de l'industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques</i></b>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduire voire supprimer les flux de polluants dans les milieux récepteurs, et améliorer le traitement des effluents ;</li> <li>➤ Renforcer l'auto-surveillance des rejets ;</li> <li>➤ Améliorer le stockage et le traitement des matières dangereuses pour la ressource en eau et les milieux aquatiques au niveau des entreprises, notamment celles situées en amont des mangroves ;</li> <li>➤ Mettre en place des prétraitements et conventions de déversement dans les réseaux d'assainissement.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études, investissements, formations et actions de communication pour limiter les effets négatifs de l'activité industrielle et artisanale sur la ressource en eau et les milieux aquatiques</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, chambres consulaires, industriels, artisans, groupements d'entreprises dans le cadre de zones industrielles ou d'activités</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique pour l'auto-surveillance et formation-communication, en particulier auprès des micro entreprises</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 4.G	<i>Mieux gérer les effluents et déchets issus des zones portuaires, des mouillages et des activités maritimes</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Équiper les zones portuaires et les mouillages en plans de gestion des effluents et des déchets ;</li> <li>➤ Réduire voire supprimer les flux de polluants issus des activités nautiques dans le milieu marin.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas de gestion des pollutions issues des ports et des zones de mouillage</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, Grand Port Maritime de la Martinique</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas de gestion des pollutions issues des ports et des zones de mouillage</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 4.H	<i>Limiter les ruissellements et gérer les eaux pluviales</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduire les ruissellements à la source ;</li> <li>➤ Limiter les pollutions véhiculées aux milieux récepteurs et dans les réseaux d'assainissement par les eaux pluviales</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études et travaux visant à favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la réduction des flux de polluants charriés par ces eaux ;</li> <li>➤ Financement d'ouvrages de compensation/dépollution et de réduction à la source des vitesses d'écoulement (noues, bassins enherbés, etc.) ;</li> <li>➤ Soutien aux actions d'appui, de communication et de sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, agriculteurs, industriels, associations, usagers ou groupement d'usagers ayant passé une convention de mandat avec la collectivité compétente, y compris les établissements pratiquant une activité économique concurrentielle (restaurants, artisans, etc.) pour la déconnexion de leurs eaux pluviales du réseau et leur gestion alternative sur leur partie privative, aménageurs.</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation et formation aux différents acteurs concernés (en particulier collectivités et acteurs économiques) ;</li> <li>➤ Mise en place et animation d'un groupe de travail « Gestion des eaux pluviales » avec mutualisation des retours d'expérience.</li> </ul>

## FICHES ACTIONS ASSOCIÉES À L'AXE 5 « RESTAURER, PRÉSERVER ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA TRAME BLEUE, DANS UNE LOGIQUE BASSIN VERSANT »

FICHE ACTIONS N° 5.A		<i>Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières</i>
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rétablir la libre circulation des espèces aquatiques et un transit sédimentaire naturel ;</li> <li>➤ Mieux gérer les écoulements, en rendant compatibles usages et préservation des écosystèmes ;</li> <li>➤ Assurer la montée en compétence des acteurs pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve ;</li> <li>➤ Accompagner la prise de conscience des enjeux environnementaux liés aux cours d'eau par la population ;</li> <li>➤ Consolider et partager un état de l'art adapté au contexte local, à travers la mise en place de chantiers pilotes.</li> </ul>		
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>		
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études et travaux : études et diagnostics hydrauliques et hydromorphologiques à l'échelle des bassins versants, élaboration et mise en œuvre de plans d'action à l'échelle d'un cours d'eau, opérations de rétablissement de la continuité écologique, etc.</li> </ul>	<p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, ONF, PNRM, associations, groupements de professionnels, organismes de recherche, propriétaires d'ouvrages</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique, notamment via la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien et à l'Aménagement des Rivières (CATEAR) et un Groupe de Travail (GT) Ingénierie écologique</li> </ul>	

FICHE ACTIONS N° 5.B		<i>Protéger et gérer durablement les zones humides, en particulier les mangroves</i>
<b>OBJECTIFS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir la superficie de zones humides martiniquaises ;</li> <li>➤ Maintenir le potentiel épurateur des mangroves.</li> </ul>		
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>		
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études et travaux dans le cadre de plans de gestion : études préalables (dont inventaires) et élaboration de plans de gestion, opérations liées à la mise en œuvre d'un plan de gestion (acquisition foncière, actions de protection et de restauration, etc.)</li> <li>➤ Développement du réseau sentinelle au niveau des mangroves : diagnostic et actions opérationnelles qui en découlent.</li> </ul>	<p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, EPCI, ONF, PNRM, associations</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique aux études et participation aux instances nationales sur les zones humides</li> </ul>	

FICHE ACTIONS N° 5.C	<i>Préserver les milieux aquatiques littoraux</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner la prise de conscience du grand public et des professionnels travaillant en milieu marin des enjeux liés aux milieux aquatiques littoraux, et évolution des pratiques ;</li> <li>➤ Développer des plans de gestion d'espaces littoraux permettant d'encadrer des actions de préservation de ces espaces pertinentes et cohérentes entre elles.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux études et travaux dans le cadre de plans de gestion, au développement du réseau Sentinelle au niveau des milieux littoraux, et à la mise en place d'aires marines éducatives</li> <li>➤ Accompagnement des marins-pêcheurs et des aquaculteurs</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, EPCI, ONF, PNRM, associations</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assistance technique (mise en place et animation d'un groupe de travail Littoral) et actions d'information-sensibilisation sur la fonctionnalité et la fragilité des fonds marins.</li> </ul>

FICHE ACTIONS N° 5.D	<i>Valoriser le patrimoine des milieux aquatiques martiniquais</i>
<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en valeur et renforcer la fréquentation de sites dédiés aux milieux aquatiques, d'une manière durable pour ces espaces ;</li> <li>➤ Renforcer les liens entre les martiniquais et leurs milieux aquatiques (meilleure connaissance et réappropriation des patrimoines associés) ;</li> <li>➤ Consolider les actions mises en œuvre pour préserver les milieux aquatiques en développant l'adhésion de la population.</li> </ul>	
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'ODE</b>	
<b>Aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux projets de mise en valeur de sites et aux activités dédiées aux milieux aquatiques (projets écotouristiques, activités d'eau vive, activités de pêche no-kill, etc.)</li> </ul> <p><u>Bénéficiaires</u> : Collectivités territoriales, EPCI, ONF, Conservatoire du Littoral, PNRM, associations dans les domaines environnemental et social, gestionnaires de sites, naturels littoraux, micro et petites entreprises</p>
<b>Actions internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation-information et assistance technique aux porteurs de projets</li> </ul>

## 4. Équilibre financier du 3<sup>ème</sup> PPI et incidences sur le tarif de l'eau (Volets 4 et 5)

### 4.1 RECETTES 2017-2022

Chaque usager de l'eau, dans la mesure où il consomme et pollue de l'eau, est mis à contribution pour financer la préservation de cette ressource commune (principe de « l'eau paie l'eau »). Ainsi, **l'ODE est chargé de percevoir différents types de redevances auprès des usagers**, en fonction de la quantité d'eau consommée, de la pollution entraînée ou des perturbations apportées aux milieux aquatiques. Ces redevances constituent la majeure partie des recettes de l'Office de l'Eau (94 % des recettes prévisionnelles du 2<sup>ème</sup> PPI). 4 sont perçues en Martinique : prélèvement, pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte domestiques et pollutions diffuses.

Dans le cadre de l'instauration d'une solidarité nationale entre usagers de l'eau et à destination des collectivités d'outre-mer (Solidarité Interbassins), **l'Onema** (intégrée à l'AFB depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) **apporte par ailleurs chaque année à ces dernières un soutien financier conséquent pour les travaux d'infrastructures liés à l'eau et les études de connaissance**. Ces dotations proviennent d'un prélèvement sur les ressources des agences de l'eau de la métropole et sont distribuées aux offices de l'eau et aux et aux DEAL (services déconcentrés du Ministère de l'Écologie) dans le cadre de conventions de partenariat.

De manière plus ponctuelle, l'ODE peut recevoir d'autres dotations de différentes natures :

- Dotation de l'État et des établissements publics ;
- Dotation des collectivités locales et des chambres consulaires ;
- Subventions européennes, via les programmes opérationnels martiniquais.

Sur la période du 2<sup>ème</sup> PPI (2011-2016), l'ODE a reçu près de 10 M€/an, toutes sources confondues, pour ses interventions en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

**Pour le 3<sup>ème</sup> PPI (2017-2022), un besoin d'augmentation des recettes de l'ODE est observé pour :**

- Accompagner la mise en œuvre d'un SDAGE et d'un PDM ambitieux ;
- Répondre à des besoins forts des acteurs locaux vis-à-vis de l'Office ;
- Renforcer la sélectivité des aides et l'accompagnement des porteurs de projet ;
- Se positionner sur de « nouveaux » sujets (6 chantiers du 3<sup>ème</sup> PPI) ;
- À terme, aider à contenir le coût de l'eau.

Les seules marges de manœuvre permettant d'augmenter les recettes de l'Office issues des redevances reposent sur les taux des redevances « Pollution domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte domestiques ». Pour les autres redevances, les taux plafonds sont atteints ou fixés. Afin de maximiser l'effort consenti par les usagers et d'impliquer le plus grand nombre, il a été choisi d'intervenir en priorité sur le taux de la redevance « Pollution domestique » (cf. détails page suivante).

En ce qui concerne les dotations, au regard des sommes reçues dans le cadre du 2<sup>ème</sup> PPI et de leurs tendances d'évolution, les hypothèses suivantes ont été posées pour la période 2017-2022 :

- Dotations Onema : 1 100 000 €/an pour les réseaux de mesure et les études ;
- Dotations des collectivités locales et de leurs groupements : 25 000 €/an, dont 10 000 €/an de la CTM et 15 000 €/an des EPCI ;
- Dotations sur les fonds européens : 50 000 €/an ;
- Dotations d'autres organismes publics : 20 000 €/an.

**Tableau 3 : Scénario de redevances retenu par le Conseil d'Administration de l'ODE**

Scénario de redevances retenu par le CA du 07/10/2016								
Proposition d'évolution des taux des redevances	Hausse du taux de la redevance « Pollution domestique » uniquement :							
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	Hausse (€/m3)	-	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	
	Taux de la redevance (€/m3)	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,30	
Résultat budgétaire sur le programme réparti par année		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
	Redevances (M€)	10,15	10,28	10,41	10,54	10,66	10,79	<b>62,82</b>
	Dotations (M€)	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	<b>7,17</b>
	Total recettes (M€)	11,36	11,49	11,62	11,75	11,89	12,00	<b>70,12</b>
Pour mémoire, les recettes prévisionnelles du 2ème PPI s'élevaient à 55,6 M€ (52 M€ de redevances et 3,6 M€ de dotations). En réalité, les recettes ont été supérieures pour plusieurs raisons (prélèvements AEP très importants en 2015, dotations Onema complémentaires, etc.).								

## 4.2 DÉPENSES 2017-2022

Le tableau suivant explicite la répartition prévisionnelle des dépenses, entre aides financières et actions internes pour chaque axe. Il met en évidence le type d'intervention qui a le poids le plus important (couleur turquoise). Sur l'ensemble du programme, les aides représentent un peu plus de trois quart des dépenses.

Le tableau n'inclut pas les frais de fonctionnement prévisionnels, qui représentent 20 % des dépenses totales.

**Tableau 4 : Détail de la répartition financière par axe entre aides et actions internes (hors ETP)**

	Total hors ETP (€)	Part relative de l'axe (%)	Dont aides (€)	Part des aides	Dont action internes (€)	Part des actions internes (hors ETP, €)
Axe 1 – Connaître et faire connaître, pour une intervention ciblée et des effets étendus et pérennes	11 460 000	21%	1 460 000	13%	10 000 000	87%
Axe 2 – Renforcer la gouvernance de bassin et la gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques	4 913 000	9%	2 703 000	55%	2 210 000	45%
Axe 3 – Satisfaire les usages de l'eau tout en préservant les milieux aquatiques	12 943 000	23%	12 783 000	99%	160 000	1%
Axe 4 – Lutter contre les pollutions	21 657 000	39%	20 965 000	97%	692 000	3%
Axe 5 – Restaurer, préserver et valoriser les milieux aquatiques et la trame bleue, dans une logique bassin versant	4 908 500	9%	4 638 500	94%	270 000	6%
<b>Total PPI 3 hors ETP (€)</b>	<b>55 881 500</b>	<b>100%</b>	<b>42 549 500</b>	<b>76%</b>	<b>13 332 000</b>	<b>23%</b>

## 4.3 INCIDENCE SUR LE TARIF DE L'EAU

### *Rappels concernant la facture d'eau, support de la redevance*

*Les redevances domestiques sont reportées sur la facture d'eau des consommateurs domestiques et assimilés. Elles impactent donc le tarif de l'eau bien qu'elles ne constituent pas un élément de coût (charge) du service de l'eau.*

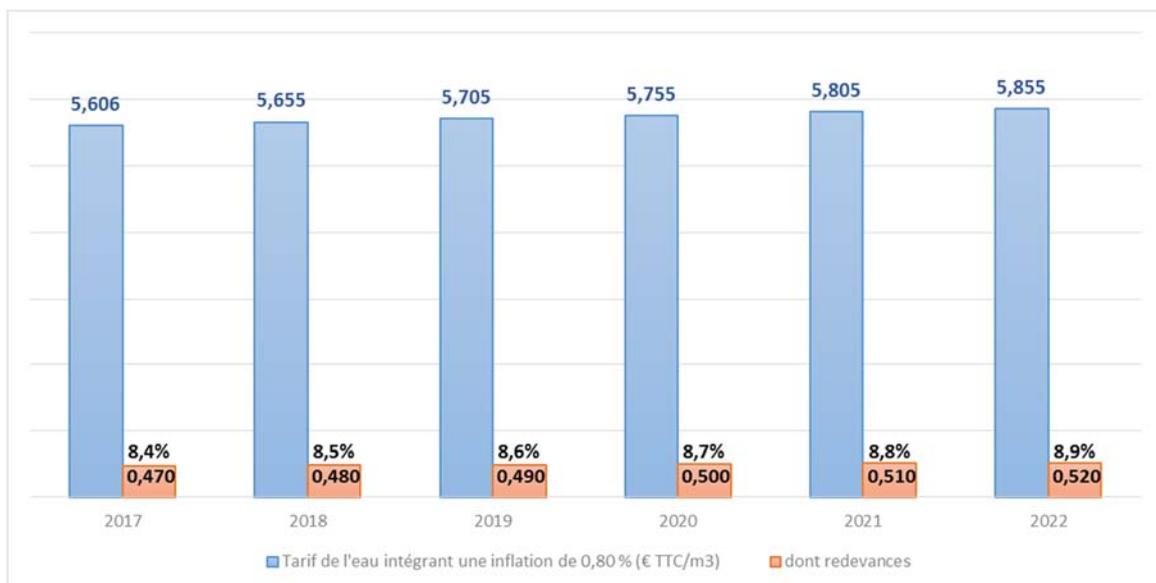
*Il s'agit d'une contribution fiscale directe des usagers de l'eau, voulue et votée par le Comité de Bassin, assemblée locale les représentant, qui permet de financer sa politique au travers des actions de l'ODE.*

*Les opérateurs gestionnaires des services d'eau sont rémunérés par l'Office pour la collecte des redevances auprès des usagers domestiques*

Le scénario de redevances retenu induit une augmentation réduite (+6 €/an par rapport au 2<sup>ème</sup> PPI) de la contribution des usagers (**62 €/an**), tout en permettant à l'ODE de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour intervenir sur les actions prioritaires à l'échelle de l'île et ainsi contribuer à terme à la baisse du prix de l'eau. L'ODE est conscient de la situation de précarité dans laquelle se trouvent certains usagers et participe à la mise en place de solutions adaptées (soutien à une étude sur la politique sociale de l'eau, mise en place d'un guichet unique pour la réhabilitation groupée de dispositifs d'ANC sur critères sociaux, etc.).

Considérant la population martiniquaise totale de 378 milliers d'habitants<sup>2</sup>, la contribution prévisionnelle 2022 au travers des redevances de bassin s'élève à environ **24 €/an/habitant** (soit +2 €/an/habitant par rapport au 2<sup>ème</sup> PPI). Sur ces 24 €, on peut considérer (en soustrayant les frais de fonctionnement) que la contribution par habitant aux interventions du PPI (aides et actions internes) sera d'un peu plus de 19 €.

La part du montant cumulé des redevances de Bassin représente entre 8,4 et 8,9 % du tarif de l'eau sur la période 2017-2022, en intégrant une inflation de 0,80 % par an.



**Figure 4 : Part des redevances dans le tarif prévisionnel de l'eau sur la période 2017-2022**

<sup>2</sup> IEDOM, 2015

## 5. Mise en œuvre et suivi-évaluation (Volet 6)

### 5.1 PILOTAGE ET FONCTIONNEMENT

La mise en œuvre du PPI est assurée par l'ensemble des services de l'ODE, dont l'organigramme est présenté page suivante :

- Le trinôme directionnel assure le pilotage opérationnel du programme et met en place les comités de pilotage adéquats avec les responsables de service.
- L'instruction des demandes d'aides du 3<sup>ème</sup> PPI mobilise spécifiquement 3 agents du service « Interventions financières » de l'ODE :
  - ▶ Un coordonnateur, qui a en charge le pilotage du programme d'aide et en particulier les contrats pluriannuels et les conventions. Il s'agit d'un agent recruté en 2016, ingénieur Eau-Assainissement, qui était notamment chargé de l'instruction des projets AEP et Assainissement sur le 2<sup>ème</sup> PPI.
  - ▶ Deux agents chargés de l'instruction des subventions. Le premier reste le même que sur la programmation 2011-2016 et possède ainsi l'expérience du processus, le second sera recruté rapidement.

Les agents du service Études, conseils et prospectives de l'ODE sont également mobilisés ponctuellement pour apporter une expertise technique sur les projets.

- Les autres services, pilotés par leurs responsables de services respectifs, assurent la mise en œuvre des actions internes de l'Office : information-sensibilisation, mise à disposition des données sur l'eau et les milieux aquatiques, mise en œuvre des réseaux de suivi, réalisation d'outils et d'aides à la décision, formation et assistance technique, etc.

L'ensemble des frais de structure prévisionnels (charges de personnel, rémunération de la prestation de collecte des redevances, administration générale, équipements et aménagement des locaux, etc.) représente près de 14,2 M€<sup>3</sup>, soit 20 % des dépenses prévisionnelles de l'ODE sur la période 2017-2022.

### 5.2 ANIMATION ET COMMUNICATION SUR LE PROGRAMME

L'Office De l'Eau met en place une animation renforcée sur ce 3<sup>ème</sup> PPI, afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre, et ce dès le démarrage du programme (animation de groupes de travail, animation dédiée aux appels à projet, animation de la Commission « Information-Sensibilisation » de l'ODE, etc.). L'animation sera en particulier ciblée sur les 6 chantiers prioritaires sur lesquels se positionne l'ODE dans le cadre de ce 3<sup>ème</sup> PPI.

Un plan de communication dédié est mis en place pour permettre au PPI d'être mieux connu localement et de se déployer pleinement sur tous les axes d'intervention qu'il porte.

Parmi les supports permettant de véhiculer l'information sur le 3<sup>ème</sup> PPI figurent notamment le site internet de l'ODE et celui de l'Observatoire de l'Eau, les réseaux sociaux et des outils de communication plus classiques en version papier.

---

<sup>3</sup> Un premier organigramme révisé a été proposé au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et a servi de base aux simulations financière présentées au volet 4. Il a été ajusté au premier semestre 2017, sans que cela ne remette en cause les projections effectuées.

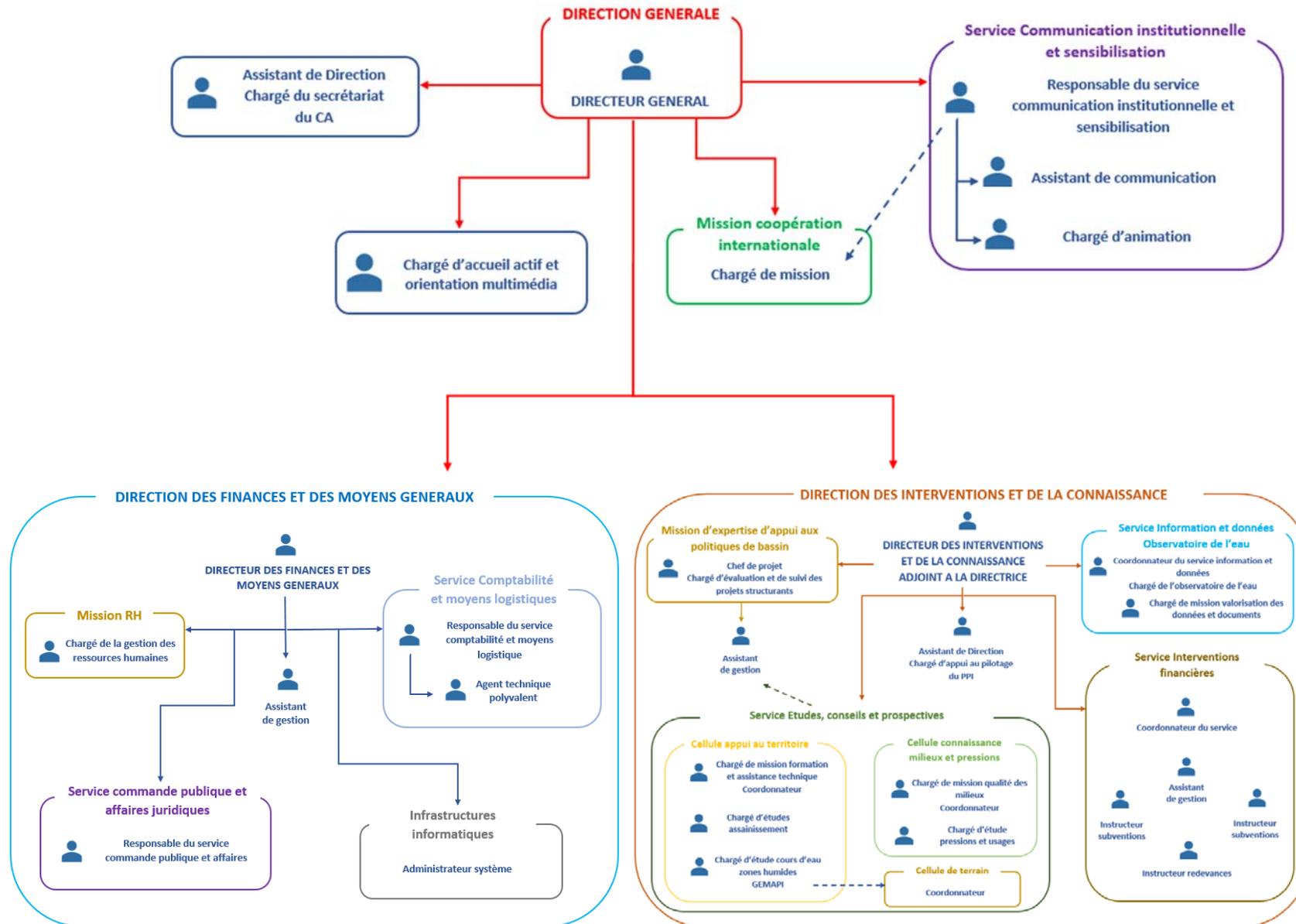


Figure 5 : Organigramme cible 2017-2022 de l'Office de l'Eau Martinique

## 5.3 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'AIDE

### LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME D'AIDE

Trois instances sont mobilisées dans le processus d'attribution des aides :

- Un **Groupe d'Experts** (GE) pour examen technique approfondi des dossiers ;
- Un **Comité d'Opportunité** (CO), chargé d'émettre un avis sur l'opportunité d'attribution de l'aide ;
- Le **Conseil d'Administration** (CA), qui entérine la décision d'attribution de l'aide (minimum 3 réunions/an).

### ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES PORTEURS DE PROJETS

Afin d'anticiper les demandes des porteurs de projets, des plaquettes de présentation des aides et des fiches de renseignement claires, opérationnelles et adaptées aux publics cibles seront élaborées pour le démarrage du programme.

Une fois le dossier déposé, le porteur est tenu au courant de l'avancée de son dossier à chaque étape clé de l'attribution de l'aide. Au moins un point d'étape sera prévu par l'Office en cours de réalisation du projet.

### MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Le 3<sup>ème</sup> PPI propose plusieurs modes de sélection des projets en fonction des thématiques et des priorités d'intervention de l'Office : « fil de l'eau », appels à projets, contrats (notamment dans le cadre du Plan « Eau DOM ») ou conventions avec les maîtres d'ouvrage.

Les modalités retenues sont précisées au niveau de chaque sous-fiche actions « Aides ».

## 5.4 SUIVI-ÉVALUATION

Le système de suivi et d'évaluation vise à :

- suivre la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> PPI (réalisations et résultats) en renseignant régulièrement les indicateurs préalablement définis ;
- évaluer régulièrement la bonne marche du 3<sup>ème</sup> PPI en comparant les résultats obtenus avec les résultats attendus ;
- si nécessaire, faire évoluer et optimiser la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> PPI ou le PPI lui-même.

Enfin, l'évaluation finale permettra de tirer le bilan des points positifs et négatifs de la mise en œuvre du programme, pour préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

Le suivi se base sur des indicateurs de réalisations et de résultats définis pour chaque fiche actions (cf. volet 3) et chaque axe stratégique du programme. A ces derniers, s'ajoutent des indicateurs plus généraux de suivi de la mise en œuvre du programme.

Deux évaluations du 3<sup>ème</sup> PPI seront réalisées, une à mi-parcours et une à la fin du programme pour en faire un bilan final. En complément, des évaluations plus ciblées seront menées sous forme d'évaluation « flash » sur des thématiques et domaines sur lesquels l'ODE porte une attention particulière (ex. : chantiers stratégiques).



Office De l'Eau Martinique

7, avenue Concordet - BP 32  
97201 Fort-de-France Cedex  
Standard : 05 96 48 47 20  
Fax : 05 96 63 23 67  
[contact@eaumartinique.fr](mailto:contact@eaumartinique.fr)

[www.eaumartinique.fr](http://www.eaumartinique.fr)